# FAQ sur l'enregistrement des polymères dans le cadre de REACH



Traduction en français par Générations Futures https://eeb.org/library/fag-on-the-registration-of-polymers-under-reach/

Février 2025

### Que sont les polymères?

Les polymères sont des substances chimiques formées de nombreux composés chimiques similaires, appelés monomères. Par exemple, la laine et l'ADN sont des polymères naturels. Les polymères synthétiques les plus connus sont le polypropylène (PP) et le polychlorure de vinyle (PVC).

On estime qu'il existe 200 000 polymères différents sur le marché de l'UE.

Les polymères sont fabriqués au cours d'un processus appelé polymérisation qui lie les monomères entre eux. Par exemple, le polyéthylène (PE) est formé d'unités liées d'éthylène, le polystyrène (PS) d'unités de styrène, etc. Comme ces réactions sont rarement complètes, des monomères résiduels n'ayant pas réagi ou ayant partiellement réagi peuvent être présents dans le polymère, ainsi que d'autres impuretés. Certains polymères nécessitent également des stabilisants pour préserver leur intégrité. Ainsi, un polymère peut être considéré comme un mélange de plusieurs produits chimiques. Certains de ces ingrédients sont connus pour leur toxicité. Par exemple, des monomères comme le chlorure de vinyle monomère (VCM) ou le bisphénol A (BPA) sont hautement toxiques. Il y a très peu d'informations disponibles sur les propriétés dangereuses des autres ingrédients et impuretés des polymères.

# Où peut-on trouver des polymères?

Le plastique, les résines, les revêtements et les peintures sont principalement composés de polymères, et ils sont également utilisés dans les cosmétiques, les produits de soins personnels et une multitude d'autres produits.

Rien que pour l'industrie du plastique, le marché des polymères en Europe était de plus de 51,2 millions de tonnes en 2018 :

• PP: 9,8 millions de tonnes/an

• PE faible densité : 8,9 millions de tonnes/an

• PE moyenne et haute densité : 6,2 millions de tonnes/an

• PVC : 5,2 millions de tonnes/an

• PUR: 3.9 millions de tonnes/an

• PET: 3.7 millions de tonnes/an

• PS, EPS: 3,3 millions de tonnes/an

Les polymères sont les produits chimiques les plus produits et les plus utilisés.

## Pourquoi sommes-nous concernés ?

Les personnes et l'environnement sont fortement et continuellement exposés aux polymères et le seront de plus en plus à l'avenir, car la production devrait continuer à croître bien que les plastiques et autres produits polymères continuent de s'accumuler dans l'environnement.

Malgré cette forte exposition et les inquiétudes croissantes concernant son impact sur la santé et l'environnement, il y a très peu d'informations disponibles sur les propriétés dangereuses des polymères. Contrairement aux autres produits chimiques, l'industrie n'est pas tenue de communiquer aux autorités les données de sécurité relatives aux polymères.

### Qu'est-ce que l'enregistrement

L'enregistrement est un processus établi par le règlement REACH qui oblige les fabricants et les importateurs à fournir à l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) des informations sur l'identité, les quantités, les utilisations, l'exposition et les dangers des produits chimiques pour la santé et l'environnement. Ces informations sont disponibles sur le site internet de l'ECHA.

Ces informations sont essentielles pour identifier les produits chimiques préoccupants et protéger les personnes et l'environnement. Pourtant, les polymères ont jusqu'à présent été exemptés des obligations d'enregistrement.

#### Pourquoi l'enregistrement est- il primordial ?

Il n'existe pas aujourd'hui d'informations publiques systématiques sur l'identité, la quantité, les utilisations, l'exposition et les dangers des polymères produits et commercialisés en Europe. Nous disposons d'informations partielles sur de nombreux monomères (par exemple, le BPA, le styrène) et additifs utilisés dans les plastiques, comme les phtalates, mais nous disposons de peu ou pas d'informations sur les polymères, les principaux constituants des plastiques, alors que leurs impacts sur l'environnement et la santé humaine suscitent de nombreuses inquiétudes.

L'enregistrement fournira des informations essentielles sur les dangers et les risques liés aux polymères, permettant à toutes les parties prenantes, y compris les entreprises et les professionnels qui les utilisent, de prendre des décisions éclairées. Tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement seront mieux informés : des industriels qui fabriquent des polymères aux transformateurs de plastique, en passant par les travailleurs exposés à ces produits chimiques, les utilisateurs d'articles en plastique et de polymères, les consommateurs de produits, les gestionnaires de déchets et les compagnies des eaux, ainsi que les professionnels de la santé et les scientifiques universitaires.

L'enregistrement est la première étape d'une action réglementaire. Comme pour les autres produits chimiques, les informations fournies doivent servir à identifier les polymères devant faire l'objet de mesures réglementaires en priorité.

#### Quels sont les coûts et les bénéfices du point de vue économique?

Une étude de la Commission européenne qui a examiné le coût et les avantages de l'enregistrement des polymères a conclu que les coûts d'enregistrement pour l'industrie chimique variaient entre 2,5 et 60 milliards d'euros, tandis que les avantages pour la société à éviter des dommages grâce à une meilleure information et à de meilleures mesures de gestion des risques variaient entre 6 et 390 milliards d'euros.

Les avantages pour la société de l'enregistrement des polymères dépassent de loin les coûts pour l'industrie chimique.

#### Les polymères sont- ils enregistrés dans d'autres régions ?

Oui, les polymères ont des obligations d'enregistrement différentes dans de nombreux pays, notamment en Australie, au Canada, au Japon, en Corée et aux Etats-Unis.

Une compilation des juridictions du monde entier qui enregistrent les polymères et un bref résumé des critères qu'elles utilisent pour décider quels polymères doivent être enregistrés est disponible dans un rapport CE de Wood & PFA.

### Quelle est la situation actuelle?

L'industrie a réussi à retarder pendant des décennies l'obligation d'enregistrer les polymères dans le cadre de REACH.

Conformément à l'article 138 de REACH, qui stipule que la Commission européenne peut présenter des propositions législatives sur la manière de sélectionner les polymères à enregistrer, la Commission européenne a commandé plusieurs études sur le sujet : RPA, 2012 ; BIO, 2015 et Wood & PFA, 2020.

Par ailleurs, la stratégie de l'UE sur les matières plastiques et la stratégie sur les produits chimiques pour un développement durable se sont engagées à exiger l'enregistrement des polymères. La Commission européenne a créé un groupe de travail composé d'experts des États membres et de parties prenantes et a inclus plusieurs options d'enregistrement des polymères dans l'analyse d'impact de la révision de REACH, approuvée par le comité d'examen de la réglementation en novembre 2022. La Commission européenne a annoncé qu'elle présenterait une proposition de révision de REACH d'ici la fin de 2025. Il n'est pas certain qu'elle inclue l'enregistrement des polymères

# Comment pouvons-nous agir ?

Nous devons veiller à ce que l'enregistrement des polymères ne soit plus retardé, à ce que la totalité ou la majorité des groupes de polymères importants soient prioritaires pour l'enregistrement et à ce que les informations requises des fabricants/importateurs soient pertinentes, complètes, de qualité et aussi impartiales que possible

#### REACH devrait établir :

- Un système de notification pour tous les polymères, qui permettra de regrouper les polymères pour l'enregistrement.
- Un processus d'enregistrement par étapes avec des délais qui donne la priorité à l'enregistrement des polymères « à haut risque », c'est à dire ceux dont le poids moléculaire est inférieur à 1 500 Da et ceux produits dans les plus gros volumes pour la fabrication du plastique et contribuant à l'exposition omniprésente aux microplastiques.

### Pour en savoir plus

<u>Déclaration des scientifiques sur l'enregistrement des polymères dans le cadre de REACH, 2021</u>

Position des ONG sur l'enregistrement des polymères, 2019

Position des ONG sur l'enregistrement des polymères et les microplastiques